

ACTUALITÉS

2019 : reconnaissance état catastrophe naturelle



La Commune vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène inondation et coulée de boue pour les dates du 23 et 24.10.2019.

Les personnes concernées par ses sinistres doivent procéder aux déclarations auprès de leur assurance dans les 10 jours suivant la publication de cet arrêté ministériel.

[Arrêté ministériel accessible ICI](#)

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Hotel de ville
Place Estienne d'Orves
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22
Nous contacter

<http://www.saintcyrsumer.fr/informations-transversales/actualites-1100/2019-reconnaissance-etat-catastrophe-naturelle-3780.html?cHash=f484a3bbd0378cb47a7e1d2a12bb433a>



RESTEZ CONNECTÉ

